

Etude de patrimoine d'un cultivateur du Nord selon un inventaire après décès de 1857

Pour étudier le patrimoine de Jean Dupont, cultivateur entre 1842 et 1857 dans un village du département du Nord, et plus largement de sa famille, nous disposons de l'inventaire de ses biens établi après son décès, par un notaire, en octobre 1857.

L'absence de contrat de mariage entre les conjoints et la présence d'enfants mineurs justifient cette procédure.

Jean Dupont meurt jeune, à 42 ans, le 2 mai 1857, il s'est marié seize ans plus tôt, dans son village de St Martin avec Marie Martin dont il a eu cinq enfants âgés de quinze à cinq ans au moment de son décès.

Jean Dupont n'est pas propriétaire de la ferme qu'il exploite, comme beaucoup de paysans de condition modeste.

L'inventaire détaillé de ses biens, le notaire a passé six heures dans la ferme avec un expert et deux témoins, nous permet de mesurer le niveau de vie de la famille.

La ferme n'est pas très grande, elle se compose principalement de deux pièces, dénommées « pièce de vie » et « chambrée » (qui ne sert pas de chambre) par le notaire, un grenier, une grange et une étable complétant l'exploitation.

Dans la « pièce de vie » se retrouvent tous les objets habituels d'un intérieur paysan, marmites, crémaillère, broche, poêles mais aussi quelques outils, râtaux, pelles et fourche par exemple et même des objets plus « luxueux » comme une horloge et deux cadres qui contiennent probablement des gravures religieuses comme on les aimait alors.

On dort dans cette pièce, qui possède sans doute la seule cheminée de l'habitation, puisque les 5 lits de la maison y sont installés, 3 grands lits doivent servir aux parents et aux plus âgés des enfants et 2 plus petits sont probablement utilisés par les benjamins. Pas de sommier ni même de matelas pour dormir mais de la longue paille que recouvre une paillasse remplie de balles d'avoine, des draps, une couverture, qui s'apparente plus à une couette qu'à une couverture, et un oreiller de paille.

La famille range ses vêtements (les « hardes » estimées par le notaire à un total de 54 francs pour 7 personnes) mais aussi les objets de tous les jours dans deux armoires et un coffre en chêne. Ces paysans possèdent 14 assiettes de faïence, probablement apportées par un colporteur de Desvres, St Omer ou Sinceny, et qu'on peut supposer de couleur vive. Ce type de vaisselle est apparu dans les intérieurs campagnards au XVIIIe siècle mais on utilise encore souvent des écuelles de bois au quotidien comme en témoigne la présence de huit de ces objets estimés à 30 centimes. On se sert de cuillères pour manger, la famille en possède 34, de faible valeur puisqu'elles ne sont estimées pour l'ensemble qu'à 1,75 franc. Les hommes possèdent leur couteau personnel.

Une autre armoire de plus petite taille, l'armoire à lait et à beurre contient, avec le garde-manger, la nourriture.

Dans un angle, un saloir renferme la viande de porc salée qu'on conserve.

La maie inventoriée est, quant à elle, réservée au pétrissage de la pâte à pain généralement pratiqué une fois par semaine par la fermière.

C'est également la femme qui utilise la baratte remise dans la « chambrée » pour faire le beurre.

On prend les repas autour de la grande table, le long de laquelle sont disposés deux bancs. Ces meubles sont en chêne, bois résistant, particulièrement apprécié dans le Nord. On mange alors

les productions de la ferme et on y boit du lait, de l'eau ou de la bière comme la présence de différents pots destinés à ces usages semble le confirmer. Quatorze bouteilles vides sont aussi prises par l'expert mais on ignore ce qu'elles ont pu contenir. Il est peu probable qu'il s'agisse de vin peu répandu alors dans les campagnes.

Près de la cheminée se trouve un fauteuil à dos réservé au chef de famille et qu'il occupe lors des veillées.

La famille Dupont s'éclaire, quand c'est absolument nécessaire, avec une lanterne, le seul objet d'éclairage relevé par le notaire qui n'a sans doute pas inventorié les bougies présentes car de trop faible valeur.

Enfin un berceau et un « trotte-bien » ancêtre du, servent aux enfants en bas âge.

D'autres objets, non relevés lors de l'inventaire, doivent compléter le décor, sans doute une statuette d'un saint local et un crucifix, des bougeoirs de faible valeur et l'ouvrage de la fermière qui réalise les vêtements de la famille et les entretient.

Le notaire inventorie par contre les vivres de valeur qui se trouvent dans cette pièce, il note ainsi la présence de 20 kg de pommes de terre et de 6 kg d'ail probablement pendu en tresse au-dessus de la cheminée pour sécher.

Un décor bien austère et réduit au minimum nécessaire...

La vie est dure à la campagne, rythmée par les saisons et le travail des champs.

Les outils relevés dans la « pièce de vie » et dans les dépendances sont les témoins des différents travaux effectués par les fermiers.

Une charrue et deux socs, rangés dans la grange permettent de labourer la terre. Le type le plus répandu chez les petits cultivateurs est alors la charrue à oreille dont le soc est accompagné d'une planche mobile qui renverse la terre toujours de la même façon. Elle est attelée à un cheval qui n'est pas mentionné dans l'inventaire, sans doute parce qu'il n'appartient pas au fermier, mais auquel sert le trait et le harnachement relevés.

Ce cheval qui tire aussi le tombereau, estimé à 70 francs, utilisé pour les déplacements plus lointains ou pour le transport d'objets lourds.

On ne mentionne aucun semoir, car même si le semoir de Valioud qui permet d'ensemencer deux sillons à la fois et d'enterrer le grain existe depuis la fin du XVIIIe siècle, il est jugé trop cher et trop compliqué et les paysans continuent à semer à la volée. Il faut donc connaître exactement la quantité de grains à semer et marcher tout le jour, un bon semeur pouvant ensemencer 4 hectares dans sa journée.

Une herse triangulaire, garnie de dents de bois ou de fer, est remise avec le rouleau, dans la grange, avec les houes, rangées dans la ferme, elle complète l'outillage du cultivateur.

Pour les moissons on utilise apparemment tant les faucilles que la faux puisque les deux objets sont présents dans la ferme.

A la faucille un homme peut faucher 20 ares par jour, à la faux le rendement monte à 35 ares. D'abord terreur des pauvres qui reprochent à la faux de les priver de la ressource du chaume à brûler ou à couvrir, elle se répand dans la région à partir de 1830/1840 quand la tourbe puis la houille deviennent des combustibles plus répandus. La présence des deux outils semble indiquer que Jean Dupont désire encore préserver une part de la paille. Un mont de paille d'avoine est d'ailleurs estimé 25 francs dans la grange.

Après la moisson les fléaux que possède la famille, servent avec le tamis à débarrasser le grain de son enveloppe.

Jean Dupont dispose aussi deux râtaux, utilisés sans doute au potager, deux pelles, deux brouettes et une fourche.

En poursuivant l'étude de l'acte nous apprenons ce dont dispose la famille en ce début de

saison froide.

Outre les vivres déjà recensées dans la « pièce de vie », se trouvent dans la « chambrée », 2000 kg de pommes de terre (valeur 60 francs) et 800 kg de carottes (valeur 10 francs) qui seront pour une part consommés par la famille et pour l'autre vendus.

Dans le grenier sont stockés, 300 kg de froment estimés 190 francs, 400 kg d'avoine, estimés 40 francs et 200 kg de seigle, estimés 25 francs.

Un tas de bois d'une valeur de 25 francs est destiné à être brûlé.

Quelques bêtes complètent l'inventaire, deux vaches âgées de 10 ans (estimées à 120 francs les 2), une plus jeune de 5 ans (prise pour 70 francs) et une de 2 ans (estimée 80 francs) ; un cochon à engraisser qui vaut 7 francs ; deux brebis, prisées 20 francs, un coq et 10 poules.

La veuve présente également 243 francs au notaire, constitués pour partie de 3 pièces d'or de 20 francs sans doute conservées précieusement.

Les dettes sont peu nombreuses, 51 francs au total dont 40 francs dus pour les frais d'inhumation. La communauté doit encore 6 francs sur un fermage qui était à payer à la St Michel (29 septembre) de l'année précédente, sans doute en raison d'un désaccord, car elle peut payer la somme. Les autres dettes étant des frais de messe dus au curé de la paroisse pour 2 francs et des frais de saillie pour 3 francs.

Suivent ensuite les mentions concernant les reprises, on apprend que le défunt a vendu une terre qui lui appartenait pour 1280 francs et que sa veuve a reçu 42,50 francs d'une terre qu'elle possédait en indivis avec sa mère et ses frères et sœurs.

Quant aux papiers, la famille n'en possède pas qui mérite d'être inventorié.

D'ailleurs quand la veuve et le représentant du conseil de famille, présent pour veiller à la défense des intérêts des mineurs, sont invités à signer l'acte aux côtés du notaire, ils déclarent ne pas savoir signer.

Déduction faite des dettes, en intégrant la créance que possède la communauté, l'actif de la succession est de 1627.85 francs.

En 1860, un ouvrier agricole gagne 1,50 franc par jour et un ouvrier de la ville 3,50 francs.

Bien que ne possédant ni ses terres ni sa ferme, ce cultivateur possède déjà l'essentiel des biens nécessaires à l'exploitation.

La présence de quelques objets comme celle d'une horloge semble indiquer une certaine aisance, de même que la présence de quatre vaches alors que nombre de petits paysans n'en possédait qu'une ou deux.

Autre indice, le coût de l'enterrement. Au XIXe siècle, conformément à un décret de 1806, neuf classes de convoi existent, depuis le tarif le plus cher dit de 1ère classe qui coûte 6288 francs en 1850 à celui de 9e classe où l'on ne paie que 3 francs. Jean Dupont a probablement été enterré avec un convoi de 6e ou 7e classe.

Malgré les apparences, la famille de Jean Dupont n'est donc pas à compter parmi les plus démunies.

Les patronymes et les noms de lieux ont été modifiés à la demande de la famille.